Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/11/2025 à 10h34
Réference de l'AR : 054-200043693-20251022-2025_081-DE
Affiché le 17/11/2025 ; Certifié exécutoire le 17/11/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 25-05-10

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU 22 OCTOBRE 2025

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	33	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	3	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Objet
PERSONNEL- HEURES COMPLEMENTAIRES-NECESSITE ET BESOIN DES SERVICES

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MARIEMBERG JF (ALLONDRELLE)- MULDER D (BASLIEUX)- MOSCATO P (BAZAILLES)-M PAYO (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN)-GEORGE D (DONCOURT)- WEISS J (EPIEZ)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) -JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)-LECOINTRE C (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)-D PIEDFER (LONGUYON)- BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)-JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- L VERRON (VILLE HOUDLEMONT)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique) :* ROUYER G (COLMEY)- GROSSINI M (PETIT-FAILLY)- LEROY C (VILLERS LE ROND)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** WOJCIK JL (LONGUYON) à HOUSSON L (LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON) – BORASO M (LONGUYON) à TROMBINI AM (LONGUYON) – HIBLOT P (LONGUYON) à PAQUIN G (LONGUYON) -

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 30/10/2025, que la convocation du Conseil avait été faite le 16/10/2025
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

- **Heures complémentaires/ supplémentaires** – nécessité de services- besoin de remplacement

Les agents toutes filières confondues sont amenés à modifier leur emploi du temps hebdomadaire et à augmenter leur temps de présence en fonction des nécessités de service et de besoins en remplacement.

Les heures réalisées sont comptabilisées en heures complémentaires pour le personnel à temps non complet et en heures supplémentaires pour le personnel à temps complet.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'autoriser le Président à rémunérer les heures effectuées en complément en fonction des besoins du service

Le Président

Fait à LONGUYON le 30/10/2025

Jean-Pierre JACQUE